

Bon No: 001127577		1ere Gachée: 08:46 (1)		Date: 28/05/2026		ROG200526152929		Zone: TRANSPORT TOI	
		Quantité: 7.50 m3		référence commande(2):				Véhicule: M05 8x4 BONARD M87 YOHANN	
client: 412700 chantier: 276985		CLIENTS AU COMPTANT NON A				43 BIS RUE MARIE CURIE 51510 Compertrix			
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle		DECHARGEMENT debut fin		DEPART chantier		RETOUR centrale		ATTENTE 00:00	
08:30						température: vitesse du vent: validité:		X CONSEILS DE SECURITE: XI:irritant en aucun cas nos produits ne doivent être ingurgités ou entrer en contact avec la peau au risque de provoquer des allergies des rougeurs ou des brulures	
code Béton PJCFC5D501		désignation(6)(8) CHAPE FLUIDE CIMENT		certification		classe d'exposition(3)		Classe Chlorure consistance(7) Dmax SF2 5	
ciment(type et classe) BETOCARB HP-MX				Additions(type) FI		dosage(C+Ka)(5) 0		Résistance caractéristique(4) C16/20	
appellation commerciale CHAPE CEMFLOOR HPC C16 F3									
Propriétés particulières spécifiées QB46 18 CF 103									
SERVICES				ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)				LIVRAISON RECEPTIONNEE	
POMPE MORTIER M3 POMPE MORTIER CONTRIB ENVIRON TAXE CARBONE HAUSSE ENERGIE ECO-PARTICIPATION				SP CEMEXA SPHRE ISOFLOW 956				NOM: signature du client:	
ajout d'ingrédients sur chantier(9): type et quantité: demandeur:									
signature:									

(1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
(3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
(4) contrôle de la résistance sur cylindres.
(5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
(6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
(7) ou rapport E/C suivant la spécification.
(8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206-1
(9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206-1